

Questions orales

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je regrette que le solliciteur général ne soit pas allé plus loin et n'ait pas parlé de la recommandation explicite du rapport qu'il a approuvée, recommandation qui réclame l'application immédiate de réformes fondamentales, car il ne s'agit pas simplement de proposer des changements qui ont déjà été effectués. Le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à ce rapport en reconnaissant le besoin d'effectuer des réformes fondamentales dans le service et le système pénitentiaires canadiens?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, contrairement à certains députés, je n'ai reçu un exemplaire du rapport qu'hier. Je suis en train d'examiner les recommandations. Après une première lecture, je vois que le comité parlementaire souscrit à certaines des réformes d'une très grande portée qui ont été amorcées l'an dernier. Je vais donner seulement un exemple: Le comité appuie entièrement l'application dans tout le système pénitentiaire du concept d'équipe et du principe des unités résidentielles. Les membres ont dit qu'ils faisaient pleine confiance au directeur nommé au pénitencier de Millhaven. Cet établissement est également en voie d'adopter le concept d'équipe. Quant aux autres recommandations, je les considère avec le plus grand sérieux. J'ai l'intention de les étudier aussi minutieusement que possible et de faire part à la Chambre de mes impressions.

LA FORMATION DE GROUPES D'ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS
DU SOUS-COMITÉ—LES NOMS DES MEMBRES CHOISIS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire du ministre aurait déclaré ce matin que le ministère avait déjà créé un groupe d'étude chargé de faire des recommandations qui ne doivent pas être sanctionnées par une mesure législative. D'après le rapport, la situation a dégénéré en partie à cause de certaines erreurs administratives, il y aurait donc probablement conflit d'intérêts si certains administrateurs faisaient partie du groupe d'étude. Par conséquent, le solliciteur général pourrait-il donner le nom des membres de ce groupe à la Chambre et lui dire quel est leur rôle et quand il compte recevoir leurs recommandations?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous avons attendu ce rapport un certain temps et nous étions très impatients. Avant de recevoir le rapport, nous avions déjà mis en branle tout un système de distribution afin d'en remettre des copies à tous les services du ministère, ainsi qu'aux directeurs qui ont rencontré les membres du comité parlementaire et qui ont la confiance de ceux-ci; il sera également envoyé à toute la haute direction du service des pénitenciers; le haut comité consultatif sur les politiques, qui compte des représentants de la GRC, de la Commission des libérations conditionnelles et du Service pénitentiaire du Canada, tiendra des discussions sur ce rapport. Ces organismes

me soumettront des recommandations que j'étudierai. D'après moi, cela devrait prendre trois semaines environ.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le solliciteur général de sa réponse improvisée. Existe-t-il oui ou non un groupe d'étude? Faut-il croire le secrétaire parlementaire du solliciteur général, qui affirme que ce groupe d'étude existe, ce qui n'a rien à voir avec une liste de diffusion des copies du rapport, ou faut-il considérer que le ministre nous a tout dit dans sa réponse?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je viens de dire que le rapport porte sur à peu près tous les rouages du système criminel et que partant, il concerne mon ministère ainsi que, dans une mesure moindre, je présume, le ministère de la Justice. On recommande certains changements au Code criminel. Je l'ai déjà dit: les fonctionnaires les plus expérimentés de mon ministère, dont le secrétaire parlementaire du ministre, sont en train d'analyser le rapport et vont me faire des recommandations. Je le répète: je tiens à donner suite, le plus rapidement possible, aux recommandations qui peuvent être appliquées sans modifier la loi, et à examiner soigneusement les autres. Il est clair que nous avons déjà apporté certains changements au régime pénitentiaire depuis un an.

● (1420)

Mon prédécesseur, d'autre part, a fait certaines modifications. Parmi ses initiatives figurent les modifications à la loi dont la Chambre est actuellement saisie et qui sont incorporées au bill C-51. Entre autres, on modifie la procédure régissant la comparution des prisonniers devant la Commission des libérations conditionnelles. Je termine en disant que nous prenons à cœur le rapport présenté à la demande du gouvernement et nous tenons, autant que les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, à ce qu'on réforme encore davantage le régime pénitentiaire du Canada.

LA RECOMMANDATION RELATIVE À LA CONSTITUTION EN
CORPS PROFESSIONNEL DU PERSONNEL DES PÉNITENCIERS—
LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. L'une des recommandations les plus importantes consiste à retirer le personnel des pénitenciers de la Commission de la Fonction publique pour le constituer en corps professionnel de personnel pénitentiaire semblable à la GRC. Le ministre nous dirait-il quand il discutera de la question avec les représentants de l'AFPC et, en outre, s'il conçoit cette mesure comme étant essentielle à une réforme efficace de notre régime pénitentiaire, comme l'estiment les membres du sous-comité?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, on m'a fait cette recommandation hier et, comme le député le sait, elle est lourde de conséquences. J'aimerais l'examiner dans tous ses détails et en peser les répercussions avant de faire une déclaration, dans un sens ou dans un autre.